

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 111

16 janvier 2010

### SOMMAIRE

<b>Alliance Atlantis International Television Distribution</b> .....	<b>5328</b>	<b>Nobel Design</b> .....	<b>5325</b>
<b>Bébés-Poussins S.à r.l.</b> .....	<b>5325</b>	<b>Noura S.A.</b> .....	<b>5303</b>
<b>BIMACO Luxembourg S.A.</b> .....	<b>5282</b>	<b>Nutripol Capital S.à r.l.</b> .....	<b>5326</b>
<b>Brin d'Idée S.à r.l.</b> .....	<b>5284</b>	<b>N.V. Investment S.A.</b> .....	<b>5301</b>
<b>Bubble Partners</b> .....	<b>5318</b>	<b>OCEA et Compagnie S.à r.l.</b> .....	<b>5323</b>
<b>Cegetel Holdings I B.V.</b> .....	<b>5307</b>	<b>ODSI Luxembourg S.A.</b> .....	<b>5303</b>
<b>CEP Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>5328</b>	<b>Omega Investment Corporation S.A.</b> ....	<b>5303</b>
<b>CIC Luxembourg</b> .....	<b>5325</b>	<b>Pareturn</b> .....	<b>5302</b>
<b>Cofilux Sàrl</b> .....	<b>5296</b>	<b>Pâtisserie-Confiserie GOEBEL Sàrl</b> .....	<b>5324</b>
<b>Collaguna CA (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>5309</b>	<b>PGF III (Tokenhouse) S.A.</b> .....	<b>5285</b>
<b>Crea Haus Promotions S.à r.l.</b> .....	<b>5318</b>	<b>Préteschacker S. à r. l.</b> .....	<b>5318</b>
<b>Cup-Trophées-Lux S.A.</b> .....	<b>5284</b>	<b>Renault Retail Group Luxembourg S.A.</b> .....	<b>5325</b>
<b>Dynascore S.à r.l.</b> .....	<b>5284</b>	<b>Ressources Internationales S.A.</b> .....	<b>5306</b>
<b>E.I.M.A. S.A.</b> .....	<b>5293</b>	<b>Robeco Capital Growth Funds</b> .....	<b>5301</b>
<b>E.I.M. S.A.</b> .....	<b>5293</b>	<b>Roqueblanc S.A.</b> .....	<b>5307</b>
<b>European Real Estate Ventures S.A.</b> .....	<b>5302</b>	<b>Rozea Lux Holding S.A.</b> .....	<b>5322</b>
<b>Fantasy S.à r.l.</b> .....	<b>5295</b>	<b>Rozea Lux Holding S.A.</b> .....	<b>5303</b>
<b>Feral Conseils S.A.</b> .....	<b>5307</b>	<b>Sami-Bau G.m.b.H.</b> .....	<b>5327</b>
<b>Florijn S.A.</b> .....	<b>5324</b>	<b>Sepagest S.à r.l.</b> .....	<b>5323</b>
<b>Green World S.à r.l.</b> .....	<b>5327</b>	<b>Sigelux S.A.</b> .....	<b>5326</b>
<b>Hauck &amp; Aufhäuser Alternative Invest- ment Services S.A.</b> .....	<b>5294</b>	<b>Silver Bee Developments S.à r.l.</b> .....	<b>5296</b>
<b>Hydinvest S.A.</b> .....	<b>5302</b>	<b>Simar S.A.</b> .....	<b>5304</b>
<b>Immobilière Thibo - Olmedo</b> .....	<b>5322</b>	<b>Sivry SpF S.A.</b> .....	<b>5294</b>
<b>Jaba Investment S.A.</b> .....	<b>5283</b>	<b>Solaia Re S.à r.l.</b> .....	<b>5322</b>
<b>Kamjib Interservices</b> .....	<b>5282</b>	<b>Sotammul S.A.</b> .....	<b>5302</b>
<b>Laurum Investments S.à r.l.</b> .....	<b>5304</b>	<b>Tabatha Corps</b> .....	<b>5296</b>
<b>LSF5 Lux Investments S.à r.l.</b> .....	<b>5293</b>	<b>Topsys S.à r.l.</b> .....	<b>5302</b>
<b>Luris S.à.r.l.</b> .....	<b>5324</b>	<b>Tréfileries Haute Forêt S.A.</b> .....	<b>5289</b>
<b>Luxconsulting S.à.r.l.</b> .....	<b>5324</b>	<b>TrendConcept S.A.</b> .....	<b>5307</b>
<b>Luxembourg Management Services S.à r.l.</b> .....	<b>5328</b>	<b>TT Organisation S.A.</b> .....	<b>5323</b>
<b>Maera S.A.</b> .....	<b>5303</b>	<b>Urban&amp;Civic Alconbury</b> .....	<b>5296</b>
<b>Mat &amp; Kam GmbH</b> .....	<b>5326</b>	<b>Viking Medical Ventures Holding S.A.</b> ....	<b>5324</b>
<b>Menuiserie Hermes S. à r.l.</b> .....	<b>5323</b>	<b>Wild GmbH</b> .....	<b>5309</b>
<b>Montrachet S.A.</b> .....	<b>5282</b>	<b>WPP Luxembourg YMC S.à r.l.</b> .....	<b>5282</b>
		<b>WPP Luxembourg YMC S.à r.l.</b> .....	<b>5284</b>

**BIMACO Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, Op Widdem.

R.C.S. Luxembourg B 34.428.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2010003028/10.

(090197215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**WPP Luxembourg YMC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 85.331.

Les comptes annuels au 8 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010003029/11.

(090197262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Kamjib Interservices, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2272 Howald, 26, rue Ed. Oster.

R.C.S. Luxembourg B 19.455.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2010003030/10.

(090197216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Montrachet S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.519.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONTRACHET S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 109.519,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1232 du 18 novembre 2005,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 09 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1779 du 18 juillet 2008.

La séance est ouverte à 09.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE et UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-

après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de l'exercice social du 30 septembre au 31 décembre.

(Décider que l'exercice ayant commencé le 01.10.2009 se terminera le 31.12.2010)

Modification de l'article 16 des statuts y afférent.

2) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

Modification de l'article 7, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts y afférent.

3) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide que pour le futur, l'exercice social débutera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2009 prendra fin le 31 décembre 2010.

Suite à cette résolution, l'article seize (16) des statuts a désormais la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la date et l'heure de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 15.00 heures. Il est toutefois précisé que les comptes arrêtés au 30 septembre 2009 ont été approuvés lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 20 novembre 2009.

Suite à cette décision le premier alinéa de l'article sept (7) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 7. 1<sup>er</sup> alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit, au siège social ou en tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010003027/65.

(090197260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Jaba Investment S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.531.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14.12.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010003026/12.

(090197214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Cup-Trophées-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 59, rue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 35.417.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2010003031/10.

(090197217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**WPP Luxembourg YMC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 85.331.

Les comptes annuels au 8 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010003032/11.

(090197261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Brin d'Idée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1261 Luxembourg, 108, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 72.399.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2010003033/10.

(090197218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Dynascore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 143.588.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

La société anonyme dénommée "BASILDON DEVELOPMENT INC." établie et ayant son siège social à 53<sup>rd</sup> Street, Urbanizacion Obarrio, Torre Swiss Bank Corporation, 16<sup>th</sup> Floor, Republic of Panama,

représentée par Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

ici représenté par Madame Catherine CALVI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société à responsabilité limitée "DYNASCORE S.à r.l.", ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 143588, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C n°51 du 9 janvier 2009.

II. - Que le capital social de la société à responsabilité limitée "DYNASCORE S.à r.l.", préqualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) chacune, intégralement libéré.

III. - Que la comparante en sa qualité d'associé unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société à responsabilité limitée "DYNASCORE S.à r.l."

IV. - Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les parts de la susdite société et qu'en tant d'associé unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. - Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Calvi, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15489. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010003001/49.

(090197407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

### **PGF III (Tokenhouse) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.974.

In the year two thousand and nine, on the twenty third day of November,  
before Maître Joelle BADEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of PGF III (Tokenhouse) S.A. (the "Company"), having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on April 4, 2008, published on 16 May 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1193, whose articles of incorporation have been amended for several times and for the last time pursuant to a notarial deed dated September 1, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2307 of September 22, 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 137.974 (hereinafter referred to as the "Company").

The extraordinary general meeting is opened at 12.00 with Mrs Laurence Callamard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary Ms Martine Zellinger, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I-That the meeting is held with the following

#### *Agenda:*

1. Approval of the final proposed structure of the Restructuring;
2. Amendment to article 12 of the articles of association with respect to the Drag Along provisions;
3. Any other business.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III- That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to approve the final proposed structure of the Restructuring and as a result resolve to approve PGF II S.A. to become the consolidating entity of the PGF structure including PGF II (Lime) S.A., PGF II (Temple) S.à r.l., PGF III S. A. and the Company, pursuant to the terms and conditions set out in the PGF II S.A.'s offers.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to amend with effect as of 28 October 2009, article 12 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 12. Drag Along.** Notwithstanding any other restrictions on transfer and in substitution for all the other transfer restrictions relating to Ordinary Shares, the provisions of this Article 12 shall apply where an offer (Drag Along Offer), being a bona fide arms length offer is made to acquire a part or the entire issued share capital of the Company.

Upon the making of a Drag Along Offer, the parties receiving the Drag Along Offer shall notify all reasonable details of such Drag Along Offer in writing to the Board of Directors, whereupon the Board shall decide, acting reasonably, whether the Drag Along Offer constitutes a bona fide arms length offer made by any offeror (the "Drag Along Offeror") for the purposes of this Article.

Where the Board of Directors decides that the Drag Along Offer constitutes a bona fide arms length offer, the Board of Directors shall notify in writing (the Drag Along Notice) the existence and details of the Drag Along Offer to all members which Ordinary Shares and/or Interests in Ordinary Shares (together, the Drag Along Shares) fall under the scope of the Drag Along Offer (the Drag Along Offerees).

The Drag Along Notice shall state:

- (1) the price per Ordinary Share, or, in the event of non-cash consideration, the per-Share consideration offered by the Drag Along Offeror;
- (2) any conditions (other than relating to price) to the acceptance by the Drag Along Offerees (or any of them) of the Drag Along Offer;
- (3) if appropriate, a description of the non-cash consideration payable by or on behalf of the Drag Along Offeror in connection with the sale of the Ordinary Shares;
- (4) the proposed date of transfer; and
- (5) the identity of the Drag Along Offeror.

The Board of Directors shall give the Drag Along Offerees at least 21 (twenty-one) days (the Drag Along Notice Period) to consider the Drag Along Offer and such Drag Along Offerees who wish to accept the Drag Along Offer must so notify the Board of Directors, or cause the Board of Directors to be so notified, in writing by the end of this period.

If by the end of the Drag Along Notice Period, the holders of at least 51% (fifty one percent) of the Ordinary Shares (Drag Along Majority) falling under the scope of the Drag Along Offer, have notified the Board of Directors, or caused the Board of Directors to be notified, that they wish to accept the Drag Along Offer, then all Drag Along Offerees will be required to sell to the Drag Along Offeror all of the Drag Along Shares upon the terms set out in the Drag Along Notice (the Drag Along Right) and the Board of Directors will not be entitled to decline or refuse to register any such transfer or transfers.

In the event the Drag Along Offer is made by a Drag Along Offeror which is a direct or an indirect Shareholder of the Company, such Shareholder does not need to express its wish to participate in Drag Along Offer. In such case, the threshold of 51% (fifty one percent) of Ordinary Shares referred above will be then considered without its shareholding.

Each of the Shareholders agrees to take all steps necessary to enable him to comply with the provisions of this Article to facilitate the exercise of the Drag Along Right where applicable.

Each of the Shareholders and all parties holding an Interest in Ordinary Shares agrees to waive any pre-emption rights or other rights or restrictions which they may have by virtue of these Articles or any other agreement or otherwise, the enforcement of or compliance with which may or might prevent the exercise of the Drag Along Right or the implementation of the Drag Along Offer pursuant thereto if the Drag Along Majority have notified the Board of Directors of their wish to accept the Drag Along Offer, and the Shareholders agree, without limitation, to approve any and or all amendments which may be required to be made to the Articles or any other agreement or otherwise necessary to remove such pre-emption or other rights in such circumstances.

If, notwithstanding exercise of the Drag Along Right, any Drag Along Offeree refuses or fails to transfer his Ordinary Shares as required pursuant to this Article then:



each Director is deemed to be irrevocably and unconditionally appointed attorney by such Drag Along Offeree with full power to execute and deliver in the name of such Drag Along Offeree any stock transfer form and any other necessary documents and to do such other things as may be necessary or desirable to accept, transfer and complete the transfer of the Ordinary Shares;

the Company may receive the purchase monies due to such Drag Along Offeree and shall pay the same (and any withheld dividends) to such Drag Along Offeree. The receipt by the Company of such monies shall be full discharge of the Drag Along Offeror's obligations in respect of the same. The Company shall, at the risk of such Drag Along Offeree, send a cheque for the purchase monies and any withheld dividends by registered post to the address of such Drag Along Offeree as stated in the register of members; and

the Company shall, subject to the stock transfer form and/or such other necessary documents in respect of the Ordinary Shares owned by such Drag Along Offeree being duly executed and stamped, register the name of the Drag Along Offeror or his nominee in the register of the Shareholders of the Company."

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre,

par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de PGF III (Tokenhouse) S.A. (la "Société"), dont le siège social est à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, constituée suivant acte notarié en date du 4 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1193 du 16 mai 2008, lesquels statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2307, du 22 septembre 2008, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.974 (ci-après la "Société").

L'assemblée générale est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Madame Laurence Callamard, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale désigne comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes constituent le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Approbation de la structure finale proposée pour la Restructuration;
2. Modification de l'article 12 des statuts relatif aux clauses de Drag Along;
3. Divers.

II- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexes aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

III- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale de la Société décide d'approuver la structure finale proposée pour la Restructuration et en conséquence approuve que PGF II S.A. devienne l'entité consolidante de la structure de PGF incluant PGF II (Lime) S.A., PGF II (Temple) S.à.r.l., PGF III S.A. et la Société, conformément aux termes et conditions stipulés dans l'offre de PGF II S.A..

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier, avec effet rétroactif au 28 octobre 2009, l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12. Drag Along.** Nonobstant toutes autres restrictions de transfert et au lieu et place de toutes restrictions relatives au transfert des Actions Ordinaires, les stipulations du présent Article 12 s'appliqueront dans les cas où une offre (Offre Drag Along), de bonne foi et équitable, est faite en vue de l'acquisition totale ou partielle du capital social émis par la Société.

Ensuite d'une Offre Drag Along, les parties ayant reçu l'Offre Drag Along devront notifier tous les détails raisonnables de cette Offre Drag Along par écrit au Conseil d'Administration, après quoi le Conseil d'Administration devra décider, agissant raisonnablement, si l'Offre Drag Along émise par un quelconque offrant ("l'Emetteur d'une Offre Drag Along" ou "l'Emetteur") constitue une offre de bonne foi équitable en application du présent article.

Si le Conseil d'Administration décide que l'Offre Drag Along constitue une offre de bonne foi équitable, le Conseil d'Administration devra notifier par écrit (l'Avis Drag Along) l'existence et les détails de l'Offre Drag Along aux actionnaires dont les Actions Ordinaires et/ou tous les Intérêts dans les Actions Ordinaires (ensemble, les Actions Drag Along) tombent dans le champ d'application de l'Offre Drag Along (les Destinataires Drag Along).

L'Avis Drag Along énoncera:

(1) le prix par Action Ordinaire, ou, dans le cas d'un paiement autre qu'en numéraire, la contrepartie par Action offerte par l'Emetteur de l'Offre Drag Along;

(2) toutes les conditions (autres que celles en relation avec le prix) pour l'acceptation par les Destinataires Drag Along (ou certains d'entre eux) de l'Offre Drag Along;

(3) si besoin, une description de la contrepartie autre qu'en numéraire payable, par ou pour le compte de l'Emetteur de l'Offre Drag Along, pour l'acquisition des Actions Ordinaires;

(4) la date de transfert proposée; et

(5) l'identité de l'Emetteur de l'Offre Drag Along.

Le Conseil d'Administration accordera aux Destinataires Drag Along au moins 21 (vingt et un) jours (le Préavis Drag Along) pour considérer l'Offre Drag Along et ceux des Destinataires Drag Along qui veulent accepter l'Offre Drag Along devront le notifier au Conseil d'Administration, ou feront le nécessaire de façon à ce que le Conseil d'Administration soit informé, par écrit, avant la date d'échéance de cette période.

Si à l'échéance du Préavis Drag Along les détenteurs d'au moins 51% (cinquante et un pour cent) des Actions Ordinaires (Majorité Drag Along) entrant dans le champ d'application de l'Offre Drag Along, ont notifié au Conseil d'Administration, ou fait le nécessaire pour que le Conseil d'Administration soit informé, qu'ils entendent accepter l'Offre Drag Along, alors tous les Destinataires Drag Along seront obligés de vendre à l'Emetteur tous les Actions Drag Along dans les conditions fixées par l'Avis Drag Along (le Droit Drag Along) et le Conseil d'Administration ne sera pas autorisé à décliner ou à refuser l'enregistrement du ou des transferts.

Dans le cas où l'Offre Drag Along est faite par un Emetteur qui est un Actionnaire direct ou indirect de la Société, cet Actionnaire n'est pas tenu de participer à l'Offre Drag Along. Dans un tel cas, le seuil de 51% (cinquante et un pour cent) des Actions Ordinaires mentionné ci-dessus s'appréciera sans tenir compte du seuil de sa participation dans la Société.

Chacun des Actionnaires accepte d'accomplir toutes les démarches nécessaires pour respecter les dispositions du présent Article et faciliter l'exercice du Droit Drag Along lorsqu'il est applicable.

Chacun des Actionnaires et toutes les parties qui détiennent un Intérêt dans les Actions Ordinaires acceptent de renoncer à un quelconque droit de préemption ou à d'autres droits ou restrictions dont ils pourraient se prévaloir en vertu des Statuts ou de tout autre accord, dont l'exécution ou le respect empêcherait ou pourrait empêcher l'exercice du Droit Drag Along ou la mise en œuvre de l'Offre Drag Along dans le cas où la Majorité Drag Along a notifié au Conseil d'Administration son désir d'accepter l'Offre Drag Along, et les Actionnaires acceptent, sans aucune restriction, d'approuver tous les amendements statutaires ou la révision de tous autres accords qui pourraient s'avérer nécessaire pour supprimer de pareils droits de préemption ou d'autres droits dans ce contexte.

Si, nonobstant l'exercice du Droit de Drag Along, un quelconque Destinataire Drag Along refuse ou omet de transférer ses Actions Ordinaires comme il est exigé par cet Article alors:

chaque Administrateur sera considéré irrévocablement et inconditionnellement nommé mandataire par ce Destinataire Drag Along avec plein pouvoir d'exécuter et de remettre au nom de ce Destinataire Drag Along tout formulaire de transfert d'actions et tous autres instruments de transfert et de faire toutes formalités qui peuvent être nécessaires ou requises pour accepter, transférer et finaliser le transfert des Actions Ordinaires;



la Société pourra réceptionner le prix de vente dû à ce Destinataire Drag Along et payer celui-ci (avec les dividendes afférents) au Destinataire Drag Along. La réception par la Société de ces fonds constituera décharge complète des obligations de l'Emetteur de l'Offre Drag Along à son égard. La Société devra, aux risques de ce Destinataire Drag Along, envoyer un chèque correspondant au prix de vente et des dividendes afférents par lettre recommandée à l'adresse dudit Destinataire Drag Along telle que renseignée dans le registre des Actionnaires; et

la Société devra, sous réserve de la signature et de l'enregistrement du formulaire de transfert des actions et/ou de tout document qui pourrait s'avérer nécessaire relativement au transfert des Actions Ordinaires détenues par ce Destinataire, enregistrer le nom de l'Emetteur de l'Offre Drag Along ou de sa fiduciaire dans le registre des Actionnaires de la Société."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. CALLAMARD, M. ZELLINGER, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2009. LAC / 2009 / 50361. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010002788/215.

(090196831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

### **Tréfileries Haute Forêt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 39.500.

Im Jahre zwei tausend und neun, den vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft TREFILERIES HAUTE FORET S.A., mit Sitz in L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 39.500 (NIN 1992 2200 710),

gegründet infolge einer Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg, am 28. Januar 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 299 vom 7. Juli 1992, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Frank BADEN am 14. Mai 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 368 vom 13. August 1993;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ, mit dem damaligen Amtssitze in Remich, am 28. Februar 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 708 vom 18. Juli 2005.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Heinz KNAUF, Verwaltungsrat, wohnhaft in D-54317 Osburg, Peterjäckelstrasse, 5.

Er beruft zum Schriftführer Herrn Hermann JAKOB, Verwaltungsrat, wohnhaft in D-54318 Mertesdorf, 24, Bergstrasse,

und zum Stimmzähler Herr Dieter GROZINGER DE ROSNAY, Jurist, wohnhaft in L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

Der Vorsitzende eröffnet die Versammlung und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

1) Die Tagesordnung der Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von ZWEI HUNDERT NEUN UND SECHZIG TAUSEND EURO (€ 269.000,-) um es von seinem derzeitigen Betrag von EIN UND DREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-), auf den Betrag von DREI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000,-) festzulegen, durch die Zeichnung von ZWEI TAUSEND SECHS HUNDERT NEUN UND SECHZIG (2.690) neue Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-).

2. Neue Einteilung des Gesellschaftskapitals in DREI TAUSEND (3.000) Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-).

3. Entscheidung hinsichtlich des bevorzugten Zeichnungsrechts der derzeitigen Aktionäre.

4. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

5. Bestätigung der tatsächlichen Kapitalerhöhung auf DREI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000) eingeteilt in DREI TAUSEND (3.000) Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) und Neufassung sowie Ergänzung Entwurf AGV des Artikels 5 der Satzung wie folgt:

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt DREI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000) und ist in DREI TAUSEND (3.000) vollständig eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-), eingeteilt.

Nach Wunsch und Wahl ihrer Besitzer können Einzelzertifikate über jeweils eine Aktie, oder Gesamtzertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft erkennt nur eine Person als Inhaber pro Aktie an. Wird eine Aktie durch mehrere Personen gehalten, so kann die Gesellschaft die damit verbundenen Rechte solange aufheben bis eine einzige Person mit der Vertretung der Rechte gegenüber der Gesellschaft beauftragt wurde. Eine Verpfändung von Aktien an Nichtaktionäre ist ausdrücklich untersagt.

#### *Genehmigtes Kapital*

Das genehmigte Kapital beträgt FÜNF MILLIONEN EURO (€ 5.000.000.-) und ist in FÜNFZIG TAUSEND (50.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils EIN HUNDERT EURO (€ 100.-) eingeteilt.

Innerhalb eines Zeitraums von fünf Jahren, beginnend ab dem Datum der Veröffentlichung dieser aussordentlichen Generalversammlung, hat der Verwaltungsrat im Rahmen des genehmigten Kapitals das Recht, weitere Aktien mit oder ohne Emissionsprämie auszugeben, sowie Optionen an solchen Aktien zu gewähren. Die Emissionsprämie muss voll eingezahlt werden. Die Kapitalerhöhung kann in mehreren Malen durch Neuausgabe von Aktien, durch Umwandlung von Forderungen, durch Sacheinlagen, oder nach Genehmigung der Hauptversammlung der Aktionäre durch Umwandlung von Gewinnen oder freien Rücklagen vorgenommen werden. Die neuen Aktien können an dem Zeitpunkt, an dem Ort, zu den Zeichnungsbedingungen, zu dem Emissionspreis und den Einzahlungsbedingungen welche vom Verwaltungsrat festgelegt werden, ausgegeben werden. Der Verwaltungsrat hat insbesondere das Recht, neue Aktien durch Sacheinlagen oder Einzahlung auszugeben.

#### *Aktienabtretung*

Die Aktien der Gesellschaft können nur an Dritte abgetreten werden, wenn die übrigen Aktionäre durch den Verwaltungsrat darüber informiert worden sind und das unten beschriebene Verfahren durchgeführt worden ist.

a) Im Falle des Ausscheidens eines Aktionärs steht den anderen Aktionären, im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Aktien, ein Vorkaufsrecht zu.

Dieses Vorkaufsrecht erlischt, wenn es nicht innerhalb von drei Monaten nach entsprechender Mitteilung (Willenserklärung) durch den ausscheidenden Aktionär an den Verwaltungsrat, von den anderen Aktionären ausgeübt wird. Der Verwaltungsrat muss unverzüglich nach der Mitteilung des ausscheidenden Aktionärs die anderen Aktionäre per eingeschriebenen Brief oder durch eine Veröffentlichung in einer Zeitung benachrichtigen.

Kann oder will ein Aktionär sein Vorkaufsrecht nicht ausüben bzw. ist es erloschen, so steht es den übrigen Aktionären im Verhältnis ihrer Aktienanteile zu.

Dieses Vorkaufsrecht erlischt wiederum, wenn es nicht innerhalb von zwei Monaten nach entsprechender Benachrichtigung des Verwaltungsrates durch die übrigen Aktionäre ausgeübt wird.

In diesem Fall kann die Gesellschaft, vertreten durch Ihren Verwaltungsrat, den Kauf der Anteile mit Zustimmung des ausscheidenden Aktionärs vornehmen.

b) Im Todesfalle, beziehungsweise der Liquidation oder des Konkurses eines Aktionärs gehen seine Aktien in den Besitz seiner Erben bzw. Rechtsnachfolger über. Solange die Erben nicht als individuelle Neuaktionäre durch den Verwaltungsrat anerkannt sind, können sie ihre Rechte bei der Gesellschaft nur durch einen alleinigen Vertreter ausüben lassen. Gegeüber den Erben bzw. den Rechtsnachfolgern findet das oben unter a) beschriebene Vorkaufsrecht Anwendung.

c) Soweit beim Ausscheiden eines Aktionärs oder sonstiger Abtretung von Aktien gemäß dieser Satzung eine Vergütung zu bezahlen ist, wird die Bewertung der Aktien wie folgt vorgenommen:

Die Aktionäre können einvernehmlich den Kaufpreis oder die Bewertungsmethode zur Bestimmung des Aktienwertes bei deren Abtretung bestimmen.

Mangels einvernehmlicher Festlegung der Bewertungsmethode des Aktienwertes wird ein Gutachter ernannt.

Für die Bestimmung des Aktienwerts können die Aktionäre einvernehmlich jede dazu qualifizierte Drittperson oder einen Sachverständigen benennen.

Mangels Einverständnis über die zu bestimmende Drittperson oder der Sachverständigen kann die zuvorkommende Partei vor dem Vorsitzenden Richter des Bezirksgerichts Luxemburg einen Antrag auf Bestimmung der Drittperson oder des Sachverständigen stellen. Gegen die Verfügung des Vorsitzenden Richters kann keine Berufung eingelegt werden.

d) Jede Aktie gibt Anspruch auf einen dementsprechenden Anteil des Gewinnes oder Liquidationserlöses. Der Besitz der Aktie bringt in rechtswirksamer Weise die Zustimmung zu dieser Satzung und der Beschlüsse der vorherigen Hauptversammlungen mit sich.

Die Erben, Rechtsnachfolger oder Gläubiger eines Aktionärs können unter keinen Umständen die Versiegelung oder das Inventar der Güter und Vermögenswerte beantragen. Ausgeschlossen sind auch die Aufteilung, Zwangsversteigerung oder sonstige Sicherungsmaßnahmen betreffend der Vermögenswerte der Gesellschaft.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden, wobei eine satzungsändernde Urkunde durch den Verwaltungsrat erstellt werden muss oder eine Hauptversammlung der Aktionäre gemäß den gesetzlichen Voraussetzungen abgehalten werden muss.

6. Vollmacht an den Verwaltungsrat zur Durchsetzung der Kapitalerhöhung.

Alsdann wurden nach Erläuterung der Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von ZWEI HUNDERT NEUN UND SECHZIG TAUSEND EURO (€ 269.000,-) um es von seinem derzeitigen Betrag von EIN UND DREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-), auf den Betrag von DREI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000,-) zu bringen, durch die Zeichnung von ZWEI TAUSEND SECHS HUNDERT UND NEUNZIG (2.690) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) und Einzahlung des Betrages von ZWEI HUNDERT NEUN UND SECHZIG TAUSEND EURO (€ 269.000,-).

Die Generalversammlung beschließt demzufolge die Ausgabe von ZWEI TAUSEND SECHS HUNDERT UND NEUNZIG (2.690) voll eingezahlten Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) mit den gleichen Rechten und Vorteilen wie die derzeitigen Aktien.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt infolge der Kapitalerhöhung das Gesellschaftskapital in DREI TAUSEND (3.000) Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) einzuteilen.

#### *Zeichnung - Einzahlung*

1) Nachdem die anwesenden Aktionäre, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertreten, ausdrücklich auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet haben, hat die durch Vollmacht vertretene INCOMETAL A.G., mit Gesellschaftssitz in L-1331 Luxemburg, 57, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, hier vertreten durch Herrn Dieter GROZINGER DE ROSNAY, Jurist, mit Geschäftsadresse in L-1371 Luxemburg, 105, Val Ste Croix, handelnd in seiner Eigenschaft als einzelzeichnungsberechtigter Verwaltungsrat die neuen Aktien der Gesellschaft TREFILIERIES HAUTE FORET S.A. mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) wie folgt zu zeichnen:

ZWEI TAUSEND SECHS HUNDERT UND VIERZIG (2.640) von insgesamt ZWEI TAUSEND SECHS HUNDERT UND NEUNZIG (2.690) neu ausgegebenen Aktien.

2) Nachdem die anwesenden Aktionäre, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertreten, ausdrücklich auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet haben, hat die durch Vollmacht vertretene CONSULTING HDR + PARTNER S.A., mit Gesellschaftssitz in L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 82.439, hier vertreten durch die Verwaltungsräte Heinz KNAUF und Hermann JAKOB, erklären lassen, die neuen Aktien der Gesellschaft TREFILIERIES HAUTE FORET S.A. mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-) wie folgt zu zeichnen:

FÜNFZIG (50) von insgesamt ZWEI TAUSEND SECHS HUNDERT UND NEUNZIG (2.690) neu ausgegebenen Aktien.

Die gesamten Aktien wurden voll eingezahlt, so dass ein Betrag von ZWEI HUNDERT NEUN UND SECHZIG TAUSEND EURO (€ 269.000,-) der Gesellschaft unmittelbar zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Die Aktien der Gesellschaft sind nach der Kapitalerhöhung wie folgt aufgeteilt:

- INCOMETAL S.A., vorbenannt: . . . . .	2.640 Aktien
- CONSULTING HDR + Partner S.A. . . . .	360 Aktien
Gesamtanzahl: . . . . .	3.000 Aktien

Die genannte Vollmacht wird, nachdem sie durch die Erschienenen „ne varietur“ unterzeichnet wurde, mit dieser Urkunde einregistriert.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt aufgrund der erfolgten Kapitalerhöhungen den ersten Absatz des Artikels 5 der Satzung wie folgt neu zu fassen und den gesamten Artikel 5 wie folgt neu zu fassen und zu ergänzen, so dass dessen abschließende Fassung wie folgt lautet:

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt DREI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000) und ist in DREI TAUSEND (3.000) vollständig eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-), eingeteilt.

Nach Wunsch und Wahl ihrer Besitzer können Einzelzertifikate über jeweils eine Aktie, oder Gesamtzertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft erkennt nur eine Person als Inhaber pro Aktie an. Wird eine Aktie durch mehrere Personen gehalten, so kann die Gesellschaft die damit verbundenen Rechte solange aufheben bis eine einzige Person mit der Vertretung der Rechte gegenüber der Gesellschaft beauftragt wurde. Eine Verpfändung von Aktien an Nichtaktionäre ist ausdrücklich untersagt.

#### *Genehmigtes Kapital*

Das genehmigte Kapital beträgt FÜNF MILLIONEN EURO (€ 5.000.000.-) und ist in FÜNFZIG TAUSEND (50.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils EIN HUNDERT EURO (€ 100.-) eingeteilt.

Innerhalb eines Zeitraums von fünf Jahren, beginnend ab dem Datum der Veröffentlichung dieser ausschließlichen Generalversammlung Satzung, hat der Verwaltungsrat im Rahmen des genehmigten Kapitals das Recht, weitere Aktien mit oder ohne Emissionsprämie auszugeben, sowie Optionen an solchen Aktien zu gewähren. Die Emissionsprämie muss voll eingezahlt werden. Die Kapitalerhöhung kann in mehreren Malen durch Neuausgabe von Aktien, durch Umwandlung von Forderungen, durch Sacheinlagen, oder nach Genehmigung der Hauptversammlung der Aktionäre durch Umwandlung von Gewinnen oder freien Rücklagen vorgenommen werden. Die neuen Aktien können an dem Zeitpunkt, an dem Ort, zu den Zeichnungsbedingungen, zu dem Emissionspreis und den Einzahlungsbedingungen welche vom Verwaltungsrat festgelegt werden, ausgegeben werden. Der Verwaltungsrat hat insbesondere das Recht, neue Aktien durch Sacheinlagen oder Einzahlung auszugeben.

#### *Aktienabtretung*

Die Aktien der Gesellschaft können nur an Dritte abgetreten werden, wenn die übrigen Aktionäre durch den Verwaltungsrat darüber informiert worden sind und das unten beschriebene Verfahren durchgeführt worden ist.

a) Im Falle des Ausscheidens eines Aktionärs steht den anderen Aktionären, im Verhältnis der von ihnen gehaltenen Aktien, ein Vorkaufsrecht zu.

Dieses Vorkaufsrecht erlischt, wenn es nicht innerhalb von drei Monaten nach entsprechender Mitteilung (Willenserklärung) durch den ausscheidenden Aktionär an den Verwaltungsrat, von den anderen Aktionären ausgeübt wird. Der Verwaltungsrat muss unverzüglich nach der Mitteilung des ausscheidenden Aktionärs die anderen Aktionäre per eingeschriebenen Brief oder durch eine Veröffentlichung in einer Zeitung benachrichtigen.

Kann oder will ein Aktionär sein Vorkaufsrecht nicht ausüben bzw. ist es erloschen, so steht es den übrigen Aktionären im Verhältnis ihrer Aktienanteile zu.

Dieses Vorkaufsrecht erlischt wiederum, wenn es nicht innerhalb von zwei Monaten nach entsprechender Benachrichtigung des Verwaltungsrates durch die übrigen Aktionäre ausgeübt wird.

In diesem Fall kann die Gesellschaft, vertreten durch Ihren Verwaltungsrat, den Kauf der Anteile mit Zustimmung des ausscheidenden Aktionärs vornehmen.

b) Im Todesfalle, beziehungsweise der Liquidation oder des Konkurses eines Aktionärs gehen seine Aktien in den Besitz seiner Erben bzw. Rechtsnachfolger über. Solange die Erben nicht als individuelle Neuaktionäre durch den Verwaltungsrat anerkannt sind, können sie ihre Rechte bei der Gesellschaft nur durch einen alleinigen Vertreter ausüben lassen. Gegenüber den Erben bzw. den Rechtsnachfolgern findet das oben unter a) beschriebene Vorkaufsrecht Anwendung.

c) Soweit beim Ausscheiden eines Aktionärs oder sonstiger Abtretung von Aktien gemäß dieser Satzung eine Vergütung zu bezahlen ist, wird die Bewertung der Aktien wie folgt vorgenommen:

Die Aktionäre können einvernehmlich den Kaufpreis oder die Bewertungsmethode zur Bestimmung des Aktienwertes bei deren Abtretung bestimmen.

Mangels einvernehmlicher Festlegung der Bewertungsmethode des Aktienwertes wird ein Gutachter ernannt.

Für die Bestimmung des Aktienwerts können die Aktionäre einvernehmlich jede dazu qualifizierte Drittperson oder einen Sachverständigen benennen.

Mangels Einverständnis über die zu bestimmende Drittperson oder der Sachverständigen kann die zuvorkommende Partei vor dem Vorsitzenden Richter des Bezirksgerichts Luxemburg einen Antrag auf Bestimmung der Drittperson oder des Sachverständigen stellen. Gegen die Verfügung des Vorsitzenden Richters kann keine Berufung eingelegt werden.

d) Jede Aktie gibt Anspruch auf einen dementsprechenden Anteil des Gewinnes oder Liquidationserlöses. Der Besitz der Aktie bringt in rechtswirksamer Weise die Zustimmung zu dieser Satzung und der Beschlüsse der vorherigen Hauptversammlungen mit sich.

Die Erben, Rechtsnachfolger oder Gläubiger eines Aktionärs können unter keinen Umständen die Versiegelung oder das Inventar der Güter und Vermögenswerte beantragen. Ausgeschlossen sind auch die Aufteilung, Zwangsversteigerung oder sonstige Sicherungsmaßnahmen betreffend der Vermögenswerte der Gesellschaft.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder herabgesetzt werden, wobei eine satzungsändernde Urkunde durch den Verwaltungsrat erstellt werden muss oder eine Hauptversammlung der Aktionäre gemäß den gesetzlichen Voraussetzungen abgehalten werden muss.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt dem Verwaltungsrat Vollmacht um soweit erforderlich die mit der Kapitalumwandlung und Kapitalerhöhung zusammenhängenden Rechtshandlungen vorzunehmen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Sitzung aufgehoben.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. KNAUF, H. JAKOB, D. GROZINGER DE ROSNAY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Echternach, den 17. Dezember 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010002033/215.

(090195980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

**LSF5 Lux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.058.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Référence de publication: 2010002698/10.

(090196245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

**E.I.M.A. S.A., Société Anonyme,  
(anc. E.I.M. S.A.).**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 94.192.

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "E.I.M. S.A.", établie et ayant son siège social à L-4963 Clemency, 9, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 94192, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 753 du 17 juillet 2003.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 2 juin 2009, publié au Mémorial C, numéro 1284 du 3 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Yves STASSER, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 9, rue Basse,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Modification de la raison sociale de "E.I.M. S.A." en "E.I.M.A. S.A." et modification subséquente des articles y relatif.
- 2) Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer la raison sociale de "E.I.M. S.A." en "E.I.M.A. S.A." et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "E.I.M.A. S.A."".

Les autres alinéas de l'article 1<sup>er</sup> restent inchangés.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ € 1.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-Y.Stasser, J.Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15576. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010002032/51.

(090196053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

**Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2010002703/12.

(090195595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

**Sivry SpF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.252.

L'an deux mil neuf, le premier décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial "SIVRY SpF S.A.", avec siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 116 du 10 juin 1981, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 314 du 6 février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Stéphanie LAHAYE, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Stéphanie LAHAYE, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:



### Ordre du jour

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
2. Augmentation de capital à concurrence de 435.000,- EUR (quatre cent trente-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de 500.000,- EUR (cinq cent mille euros) à 935.000,- EUR (neuf cent trente-cinq mille euros) sans création d'actions nouvelles;
3. Souscription et libération de cette augmentation de capital par incorporation du résultat reporté à due concurrence;
4. Modifications subséquentes de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent trente-cinq mille euros (435.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) à neuf cent trente-cinq mille euros (935.000,- EUR) par incorporation de résultat reporté et sans création d'actions nouvelles.

L'existence de partie des résultats reportés a été justifiée à l'assemblée et au notaire instrumentant, moyennant le bilan de la société arrêté au 30 juin 2009, dont une copie atteste que l'existence des résultats à incorporer en date de ce jour est suffisante.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à neuf cent trente-cinq mille euros (935.000,- EUR) représenté par cent quatre-vingt-dix-huit mille (198.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Ortwerth, S. Lahaye et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52377. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010002822/65.

(090196592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

### **Fantasy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, op Widdem.

R.C.S. Luxembourg B 59.743.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2010003035/10.

(090197219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Tabatha Corps, Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 135.469.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003025/11.

(090197264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Cofilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003036/11.

(090197258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Urban&Civic Alconbury, Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Silver Bee Developments S.à r.l.)**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.823.

In the year two thousand and nine, on the third day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Urban and Civic Holdings S.A., a société anonyme with its registered office at 291, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg,

Hereby represented by Mr. Nicolas Charbonnet, jurist, residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Silver Bee Developments S.à r.l., a société à responsabilité limitée with its registered office at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg - "RCSL"), under number B 148.823 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a notarial deed dated 16 October 2009 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended on 29 October 2009 and 5 November 2009 (the "Articles").

The share capital of the Company is currently set at thirteen million one hundred and seventy five thousand Pounds Sterling (GBP 13,175,000) represented by thirteen million one hundred and seventy five thousand (13,175,000) shares (parts sociales) having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) each (the "Shares").

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on the items of the following agenda:

- a) Decision to change the corporate name of the Company in "Urban & Civic Alconbury";
- b) Decision to amend of Article 7.4 of the articles of association of the company, which will read as follows:

" **7.4. Chairman, Vice-chairman, Secretary, Procedures.** The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or any two directors, at least once per calendar quarter, at the Company's registered office or such other place in Luxembourg as the board of managers shall determine from time to time.

A convening notice shall be sent to each manager per email, telegram, telex or telefax to the address indicated by each manager at least three (3) Business Days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be expressly set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient.

The convening notice shall contain the written agenda of the board of managers meeting specifying the matters to be raised at the meeting together with copies of all papers to be laid before the meeting. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board of managers each manager is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board of managers at such meeting, but the failure to provide the documents or material to be resolved upon during the meeting will not invalidate a resolution validly adopted during such meeting.

This convening notice may be waived by the consent in writing of each manager at anytime and at the latest at the opening of a given meeting, and provided that all managers be present or represented.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

Nevertheless, the board of managers will be deemed not to have the required quorum if:

- the majority of the managers present at the meeting are not in Luxembourg; and/or
- any manager wishes to participate in the meeting through a conferencing system by joining the meeting of the board of managers from the United Kingdom; and/or
- if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A director(s) and one or several class B director(s), one director of each class at least is not present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of the managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). In the case of a division of votes, the vote of the chairman shall be casting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing the manager's identification and that all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other; the managers using this technology shall be deemed to be present as a matter of quorum, and shall be authorized to vote by video or by phone, provided such vote be confirmed in writing through execution of board of managers minutes in counterpart.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, unless such resolutions have been signed by a majority of the managers residing in the United Kingdom. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg."

c) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to change the name of the Company into Urban&Civic Alconbury and to subsequently amend article 4 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination of "Urban&Civic Alconbury"."

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 7.4 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **7.4. Chairman, Vice-chairman, Secretary, Procedures.** The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or any two directors, at least once per calendar quarter, at the Company's registered office or such other place in Luxembourg as the board of managers shall determine from time to time.

A convening notice shall be sent to each manager per email, telegram, telex or telefax to the address indicated by each manager at least three (3) Business Days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be expressly set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four hours prior to the hour set for such meeting shall be sufficient.

The convening notice shall contain the written agenda of the board of managers meeting specifying the matters to be raised at the meeting together with copies of all papers to be laid before the meeting. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board of managers each manager is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board of managers at such meeting, but the failure to provide the documents or material to be resolved upon during the meeting will not invalidate a resolution validly adopted during such meeting.

This convening notice may be waived by the consent in writing of each manager at anytime and at the latest at the opening of a given meeting, and provided that all managers be present or represented.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

Nevertheless, the board of managers will be deemed not to have the required quorum if:

- the majority of the managers present at the meeting are not in Luxembourg; and/or
- any manager wishes to participate in the meeting through a conferencing system by joining the meeting of the board of managers from the United Kingdom; and/or
- if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A director(s) and one or several class B director(s), one director of each class at least is not present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of the managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). In the case of a division of votes, the vote of the chairman shall be casting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing the manager's identification and that all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other; the managers using this technology shall be deemed to be present as a matter of quorum, and shall be authorized to vote by video or by phone, provided such vote be confirmed in writing through execution of board of managers minutes in counterpart.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, unless such resolutions have been signed by a majority of the managers residing in the United Kingdom. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg."

THERE BEING NO FURTHER BUSINESS, THE MEETING IS CLOSED.

#### Costs

The total costs, expenses and charges in whatever form that the Company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at the sum of one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

WHEREOF, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

- Urban and Civic Holdings S.A., société anonyme, ayant son siège social à 291, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, ici représentée par M. Nicolas Charbonnet, juriste, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante déclare être l'associé unique (l'"Associé Unique") de Silver Bee Developments S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (ci-après, le "RCSL") sous le numéro B 148.823 et constituée suivant acte du notaire en date du 16 octobre 2009 (ci-après désignée comme la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés le 29 octobre 2009 et le 5 novembre 2009 (ci-après désignée comme les "Statuts").

Le capital social de la Société est actuellement de Treize Millions Cent Soixante-quinze Milles livres sterling (13.175.000.- GBP) représenté par Treize Millions Cent Soixante-quinze Milles (13.175.000) parts sociales d'une valeur nominal d'une livre sterling (1.- GBP) chacune (ci-après, les "Actions Nouvelles").

La partie comparante, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

- a) Décision de modifier la dénomination sociale de la Société en "Urban&Civic Alconbury";
- b) Décision de modifier l'article 7.4 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **7.4. Président, Vice-président, Secrétaire, Procédures.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil devra se réunir sur demande du Président ou de deux Administrateurs, au moins une fois par trimestre calendaire, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg que le Conseil devra déterminer.

Un avis de convocation sera envoyé à chaque administrateur par courrier électronique, télégramme, télex, ou téléfax à l'adresse indiquée par chaque administrateur au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la date fixée pour la réunion, sauf dans les cas d'urgence; dans ce dernier cas, la nature l'urgence devra être expressément indiquée dans l'avis de convocation et dans ce cas, un avis d'au moins vingt-quatre heures avant la réunion sera suffisant.

L'avis de convocation devra contenir l'agenda de la réunion du Conseil, indiquant les sujets à traiter lors de la réunion ainsi que les copies de tous les documents présentés lors de la réunion. Tout effort raisonnable sera fait afin que, suffisamment en avance à toute réunion du Conseil, chaque administrateur reçoive une copie des documents et/ou matériels qui seront discutés ou fournis par le conseil de gérance à une telle réunion, mais le défaut d'envoi de ces documents ou matériels ne remettra pas en question la validité d'une résolution valablement prise pendant une telle réunion.

Cet avis de convocation peut être annulé par l'accord écrit de chaque administrateur donné à tout moment et au plus tard à l'ouverture d'une telle réunion, et à condition que tous les administrateurs soient présents ou représentés.

Cet avis séparé n'est pas requis concernant les réunions individuelles tenues à des moments et dans des endroits prescrits dans une annexe approuvée au préalable par le Conseil.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Néanmoins, le conseil de gérance est réputé ne pas voir le quorum requis si:

- la majorité des gérants présents à la réunion ne se trouve pas au Luxembourg; et/ou
- n'importe quel gérant souhaite participer à une réunion à travers un système de conférence en se trouvant au Royaume-Uni; et/ou

- Si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Le vote du président est prépondérant en cas de partage des votes.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant d'identifier le gérant et ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement; les gérants utilisant cette technologie seront réputés présents en personne à une telle réunion et pourront voter par vidéo ou téléphone, à condition que ce vote soit confirmé en signant une copie du procès-verbal du conseil de gérance.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance, à moins que ces résolutions aient été signées par une majorité des gérants se trouvant au Royaume-Uni. De telles signatures peuvent apparaître sur un document ou plusieurs documents séparés qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne et sera ainsi réputée avoir été tenue au Luxembourg."

d) Divers

En conséquence, sur la base de l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société en "Urban&Civic Alconbury" et de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Forme sociale et Dénomination sociale.** La Société se dénommera "Urban&Civic Alconbury"."

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 7.4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **7.4. Président, Vice-président, Secrétaire, Procédures.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil devra se réunir sur demande du Président ou de deux Administrateurs, au moins une fois par trimestre calendaire, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg que le Conseil devra déterminer.

Un avis de convocation sera envoyé à chaque administrateur par courrier électronique, télégramme, télex, ou télécopie à l'adresse indiquée par chaque administrateur au moins trois (3) Jours Ouvrables avant la date fixée pour la réunion, sauf dans les cas d'urgence; dans ce dernier cas, la nature l'urgence devra être expressément indiquée dans l'avis de convocation et dans ce cas, un avis d'au moins vingt-quatre heures avant la réunion sera suffisant.

L'avis de convocation devra contenir l'agenda de la réunion du Conseil, indiquant les sujets à traiter lors de la réunion ainsi que les copies de tous les documents présentés lors de la réunion. Tout effort raisonnable sera fait afin que, suffisamment en avance à toute réunion du Conseil, chaque administrateur reçoive une copie des documents et/ou matériels qui seront discutés ou fournis par le conseil de gérance à une telle réunion, mais le défaut d'envoi de ces documents ou matériels ne remettra pas en question la validité d'une résolution valablement prise pendant une telle réunion.

Cet avis de convocation peut être annulé par l'accord écrit de chaque administrateur donné à tout moment et au plus tard à l'ouverture d'une telle réunion, et à condition que tous les administrateurs soient présents ou représentés.

Cet avis séparé n'est pas requis concernant les réunions individuelles tenues à des moments et dans des endroits prescrits dans une annexe approuvée au préalable par le Conseil.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Néanmoins, le conseil de gérance est réputé ne pas voir le quorum requis si:

- la majorité des gérants présents à la réunion ne se trouve pas au Luxembourg; et/ou



- n'importe quel gérant souhaite participer à une réunion à travers un système de conférence en se trouvant au Royaume-Uni; et/ou

- Si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Le vote du président est prépondérant en cas de partage des votes.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique via téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant d'identifier le gérant et ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement: les gérants utilisant cette technologie seront réputés présents en personne à une telle réunion et pourront voter par vidéo ou téléphone, à condition que ce vote soit confirmé en signant une copie du procès-verbal du conseil de gérance.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance, à moins que ces résolutions aient été signées par une majorité des gérants se trouvant au Royaume-Uni. De telles signatures peuvent apparaître sur un document ou plusieurs documents séparés qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne et sera ainsi réputée avoir été tenue au Luxembourg."

PLUS RIEN N'ÉTANT À L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte d'assemblée générale extraordinaire, sont estimés à mille trois cents Euros (1.300.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, la partie comparante a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: N. CHARBONNET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52547. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010003011/292.

(090196883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

#### **N.V. Investment S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 107.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003040/10.

(090197257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

#### **Robeco Capital Growth Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.959.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2009.

Pour *ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS*

Société d'investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010003041/15.

(090197223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Pareturn, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.104.

Le Bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010003038/10.

(090197222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Topsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 99.992.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.12.2009.

Signature.

Référence de publication: 2010003037/10.

(090197221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Sotammul S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 138.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002994/9.

(090197278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Hydinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.295.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 08.12.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010003023/12.

(090197213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**European Real Estate Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 88.324.

Les comptes au 31 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010003043/12.

(090197256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Maera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 132.353.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2010003044/12.

(090197224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Noura S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 32, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 140.768.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010003002/9.

(090197275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**ODSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3410 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 84.793.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010002997/9.

(090197276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Rozea Lux Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.418.

---

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 17.12.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010003020/12.

(090197207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Omega Investment Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.273.

---

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 01.12.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010003021/12.

(090197211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Simar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 71.726.

Les comptes au 31 octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010003046/12.

(090197254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Laurum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.865.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine

on the ninth of December.

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

CHELFORD LIMITED, having its registered office at 57/63, Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Companies' Register under number 98078,

hereby represented by:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, and

- Mr. Patrice YANDE, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on December 7<sup>th</sup>, 2009,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

I.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the private limited liability company LAURUM INVESTMENTS S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 129.865 (NIN 2007 2433 069).

II.- That the company has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 17<sup>th</sup> of July 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1863 of September 1<sup>st</sup>, 2007, and which articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on the 11<sup>th</sup> of September, 2007 published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2532 of November 8<sup>th</sup>, 2007.

III.- That the company has a corporate capital of fifty thousand Euro (€ 50.000.-), divided into five hundred thousand (500.000) share quotas of ten Cents (€ 0,10) each.

IV.- That the company is not in possession of any real estates or real estates parts.

After these statements, the appearing party, represented as said before, stated and, insofar as necessary resolved, that the company LAURUM INVESTMENTS S.à r.l. is dissolved and liquidated.

As a result of such dissolution and liquidation:

- its sole shareholder, being the company CHELFORD LIMITED, is vested with all assets and liabilities of LAURUM INVESTMENTS S.à r.l.;

- all the liabilities of the said company have been discharged and the company CHELFORD LIMITED will be liable for all contingent, presently unknown, liabilities and all other commitments of the said company, as well as for the expenses of this deed;

- the liquidation of the said company is thus completed and the said company is definitely dissolved and liquidated;
- full and complete discharge is granted to the managers of the company for the proper performance of their duties;
- the books and documents of the dissolved company shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;
- that for the purpose of registration and publication, all powers are granted to the holder of a certified copy of the notarial deed;
- that the register shares record shall be destroyed in the presence of the notary public.

The undersigned notary who knows the English language states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français:**

L'an deux mille neuf,

le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

CHELFORD LIMITED, ayant son siège social à 57/63, Line Wall Road, Gibraltar, immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 98078,

ici représentée par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et
- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 7 décembre 2009,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée LAURUM INVESTMENTS S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129.865 (NIN 2007 2433 069).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1863 du 1<sup>er</sup> septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2532 du 8 novembre 2007.

III.- Que le capital social de la société s'élève à cinquante mille Euros (€ 50.000.-), représenté par cinq cent mille (500.000) parts sociales de dix Cents (€ 0,10) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide que la société LAURUM INVESTMENTS S.à r.l. est dissoute et liquidée.

En conséquence de cette dissolution et liquidation:

- l'associée unique, la société CHELFORD LIMITED, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société LAURUM INVESTMENTS S.à r.l.;

- tout le passif de la prédite société a été réglé et la société CHELFORD LIMITED demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société pour l'exercice de leur fonction;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des parts sociales est à détruire en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent procès verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande de la même comparante, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LAMBERT, P. YANDE, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 10 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1832. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Releveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 15 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010002992/105.

(090197231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

### **Ressources Internationales S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 27.078.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Pardevant Maître Blanche MOU TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

La société anonyme dénommée "BASILDON DEVELOPMENT INC." établie et ayant son siège social à 53<sup>rd</sup> Street, Urbanizacion Obarrio, Torre Swiss Bank Corporation, 16<sup>th</sup> Floor, Republic of Panama,

représentée par Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

ici représenté par Madame Catherine CALVI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme "RESSOURCES INTERNATIONALES S.A.", ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 27078, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 1987, publié au Mémorial C n°43 du 18 février 1988.

II. - Que le capital social de la société anonyme "RESSOURCES INTERNATIONALES S.A.", préqualifiée, s'élève actuellement à UN MILLION SIX CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 1.635.000,-), représenté par SIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (6.595) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libéré.

III. - Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme "RESSOURCES INTERNATIONALES S.A."

IV. - Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. - Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.



Signé: C. Calvi, Moutrier Blanche  
Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15491. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010003004/50.

(090197402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Feral Conseils S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.223.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010003003/12.

(090197225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**TrendConcept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 71.497.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2006 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2006 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. Dezember 2009.

Die TrendConcept S.A.

Lothar Rafalski / Jean-Marie Schomer

Référence de publication: 2010002995/13.

(090197237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Cegétel Holdings I B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.158.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002797/10.

(090196902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Roqueblanc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.644.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée ROQUEBLANC S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 126644, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1115 du 9 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

II. Que les 3.100 (trois mille cent) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. Le cas échéant, nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée nomme en qualité de liquidateur de la société:

LOZANO S.A., une société ayant son siège social à P.H. Plaza 2000 Building, 50<sup>th</sup> Street, 16<sup>th</sup> Floor, P.O. Box 0816-01098, Panama, République de Panama.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

#### *Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé R. M. TONELLI, S. BOULARD, G. PREAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50945. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010002803/64.

(090197596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Wild GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 106.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002794/10.

(090196904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**CollLaguna CA (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 150.040.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

1 - Cz2 Laguna S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire de résidence à luxembourgeois, Joseph Elvinger, le 27 novembre 2009, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, statut non encore publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

Ici représentée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée.

2 - C-VIII Laguna Holding, LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée au Registre du Delaware sous le numéro 47 57 092, ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (Etats-Unis) et son principal établissement au 2450 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, Santa Monica, Californie 90404, (USA),

Ici représentée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée.

3 - Colony Distressed Credit Fund, LP, un limited partnership constitué sous les lois de l'Etat du Delaware, immatriculé au Registre du Delaware sous le numéro 45 37 687, ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (Etats-Unis) et son principal établissement au 2450 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, Santa Monica, Californie 90404, (USA),

Ici représentée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée.

4 - Colony Financial TRS, LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, immatriculée au Registre du Delaware sous le numéro 47 25 683, ayant son siège social 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (Etats-Unis) et son principal établissement au 2450 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, Santa Monica, Californie 90404, (USA),

Ici représentée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec lui. Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts ainsi qu'il suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée****1. Forme - Dénomination.**

1.1 Il est formé une société luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures (ci-après dénommée la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après dénommés les "Statuts").

1.2 La Société aura pour dénomination "CollLaguna CA (Lux) S.à r.l." (la "Société").

## 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (définis à l'article 5) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant (défini à l'article 8) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant.

## 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autre de souscription, ou d'acquisition de tous titres et droits à travers, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 Elle pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). À titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une entité sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre entité, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou guardian ou autre fiduciaire. Une entité sera considérée comme contrôlant une autre entité si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de l'entité ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre entité, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette ou de capital, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les termes qui pourraient être jugés appropriés;

3.5.3 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats d'échange (swap) en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.5.4 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.5.5 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. - Capital, Parts

### 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600) représenté par douze million six cent mille (12.600.000) parts sociales (ci-après dénommées les "Parts Sociales" ou, chacune, une "Part Sociale"). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'un dixième de centime d'Euro (EUR 0.001). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après comme le(s) "Associé(s)".

5.2 En sus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société pourrait racheter à son/ses Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société pourra procéder au rachat de parts sociales de son propre capital sous les conditions suivantes et dans la mesure où des fonds ou des réserves distribuables seraient suffisants et disponibles:

Un tel rachat ne pourra intervenir qu'en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 14.2 des statuts.

Durant toute la période de détention par la Société des parts sociales rachetées, tous les droits attachés à celles-ci (droits de vote, de participation à la distribution des dividendes, etc) seront suspendus.

### 6. Registre des parts - Indivisibilité.

6.1 Toutes les Parts Sociales seront enregistrées dans un registre des Associés qui sera tenu par la Société à son siège social.

6.2 La Société considérera la personne dont le nom figurera au registre des Associés comme le propriétaire des Parts Sociales.

6.3 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Chaque Associé s'engage en outre à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans l'accord écrit préalable du Gérant.

## Titre IV. - Gérance

### 8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un Gérant (ci-après dénommé le "Gérant"). Le Gérant n'est pas obligatoirement Associé.

8.2 Le Gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des droits de votes.

**9. Pouvoirs du gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

**10. Représentation de la Société.** La Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

### 11. Délégation et mandataires du gérant.

11.1 Le Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant détermine, le cas échéant, les responsabilités et la rémunération de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

## Titre IV. - Assemblée générale des associés

### 12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés au Gérant par la loi ou les Statuts seront de la compétence de l'assemblée générale des Associés.

12.2 En particulier, l'assemblée générale des Associés est compétente pour modifier les Statuts, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.

12.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient et est autorisé à se faire représenter lors d'une assemblée générale par une autre personne, pour autant que cette dernière, Actionnaire ou non, soit en possession d'une procuration écrite sous forme d'un télégramme, d'un télex, d'un fax, d'un email ou d'une lettre.

12.4 Chaque Associé possède des droits de vote en proportion avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

12.5 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

### **13. Tenue d'assemblées générales.**

13.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant.

13.2 Lorsque la Société aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le dernier vendredi du mois de juin de chaque année.

13.3 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation de l'Associé (ou des Associés). L'Associé (ou les Associés) se prononcera (ou se prononceront) également par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant.

### **14. Majorités.**

14.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2 Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que conformément aux dispositions de la Loi et par une majorité d'Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

14.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et conformément à toute autre disposition légale.

## **Titre V. - Exercice social - Droit de distribution sur les parts**

### **15. Exercice social.**

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant. Le Gérant prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

### **16. Droit de distribution sur les parts.**

16.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et des autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

16.2 Cinq pour cent (5%) du bénéfice annuel net de la Société ainsi déterminé seront obligatoirement prélevés et alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société mentionné à l'article 5 des Statuts ou, le cas échéant, tel qu'il sera augmenté ou réduit.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société aux fins de distribution et dans la mesure où la loi et les Statuts le permettent, le Gérant pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer leur montant seront pris par l'assemblée générale des Associés.

16.5 Des acomptes sur dividendes pourront être versés sur décision du Gérant à condition:

16.5.1 qu'un état comptable intermédiaire soit établi et que ce-dernier fasse apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants; et

16.5.2 que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis le fin du dernier exercice social dont les comptes ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes portées en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## **Titre VI. - Liquidation**

**17. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

### **18. Liquidation.**

18.1 La liquidation de la Société ne peut être décidée que par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.



18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Titre VII.- Loi applicable**

**19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique dans les Statuts il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Cz2 Laguna S.à r.l. . . . . .	1.993.950 Parts Sociales
C-VIII Laguna Holding, L.L.C. . . . . .	1.993.950 Parts Sociales
Colony Distressed Credit Fund, L.P. . . . . .	4.412.142 Parts Sociales
Colony Financial TRS, L.L.C. . . . . .	4.199.958 Parts Sociales
TOTAL: Douze Millions six cent mille Parts Sociales . . . . .	12.600.000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents Euros (EUR 12.600) correspondant à un capital de douze mille six cents Euros (EUR 12.600) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros.

#### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Est nommée aux fonctions de Gérant pour une période indéterminée: COLONY LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.540.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and nine, on the eighth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1- Cz2 Laguna S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand Duchy de Luxembourg), incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, a Luxembourg notary public, on November 27<sup>th</sup>, 2009, under registration with the Luxembourg companies register, articles of incorporation not yet published with the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

duly represented by M. Hubert Janssen, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2 - C-VIII Laguna Holding, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the state of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations under number 47 57 092, having its registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA) and its principal place of business at 2450 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, Santa Monica, California 90404, (USA),

duly represented by M. Hubert Janssen, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3 - Colony Distressed Credit Fund, LP, un limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations under number 45 37 687, having its registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA) and its principal place of business at 2450 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, Santa Monica, CA-90404, (USA),

duly represented by M. Hubert Janssen, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4 - Colony Financial TRS, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the state of Delaware, registered with the Delaware Division of Corporations under number 47 25 683, having its registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, DE-19808 Wilmington (USA) and its principal place of business at 2450 Broadway, 6<sup>th</sup> Floor, Santa Monica, CA-90404, (USA),

duly represented by M. Hubert Janssen, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holders of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they declare to establish between them:

## **Articles of Incorporation**

### **Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration**

#### **20. Form - Corporate name.**

20.1 There is hereby formed a Luxembourg company under the form of a "Société à responsabilité limitée" which shall be governed by the law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto (the "Law") and by the present articles (the "Articles").

20.2 The Company will exist under the corporate name of "Collaguna CA (Lux) S.à r.l." (the "Company").

#### **21. Registered office.**

21.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined in article 5) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

21.3 However, the Manager (as defined in article 8) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

21.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Manager of the Company.

#### **22. Object.**

22.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

22.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

22.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

22.4 For purposes of this article, an entity shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other entity directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. An entity shall be deemed to control another entity if the controlling entity possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the entity or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other entity, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

22.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

22.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other instruments convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

22.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt or equity instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

22.5.3 to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

22.5.4 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

22.5.5 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

22.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**23. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

### Chapter III. - Capital, Shares

#### 24. Share capital.

24.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by twelve million six hundred thousand (12,600,000) shares (hereafter referred to as the "Shares" and each as a "Share"). Each Share has a nominal value of one tenth of Euro Cents (€ 0.001.-). The holder(s) of the Shares is/are together referred to as the "Shareholder(s)".

24.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its/their Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate to the legal reserve.

24.3 All Shares will have equal rights.

24.4 The Company shall have the power to acquire shares in its own capital under the following conditions and only to the extent that funds (or free reserve) are sufficient and available.

Such redemption shall be carried out by a resolution of the general meeting of the shareholders which fulfils the conditions as to attendance and majority laid down in Article 14.2 of the Articles.

During the time that the redeemed shares are held by the Company, all the rights attached to them (voting rights, participation in distribution of dividends, etc. ...) will be suspended.

#### 25. Registration of shares - Indivisibility.

25.1 All the Shares shall be registered in a Shareholders' register to be maintained by the Company at the registered office of the Company.

25.2 The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

25.3 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 26. Transfer of shares.

26.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

26.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

26.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

26.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

#### **Chapter IV. - Management**

##### **27. Management.**

27.1 The Company is managed by one manager (hereafter referred to as the "Manager"). The Manager needs not to be Shareholder.

27.2 The Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of voting rights.

**28. Power of the Manager.** In dealing with third parties, the Manager will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's object.

**29. Representation of the Company.** The Company shall validly be bound by the sole signature of its Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

##### **30. Delegation and Agent of the Managers.**

30.1 The Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

30.2 The Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **Chapter V. - General Meeting of Shareholders**

##### **31. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.**

31.1 All powers not expressly reserved to the Manager by law or by the Articles fall within the competence of the general meeting of Shareholders.

31.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is competent to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.

31.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns and may act at any general meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a Shareholder himself.

31.4 Each Shareholder has voting rights commensurate with the number of Shares he holds.

31.5 In case of one Shareholder owning all the Shares, he will assume all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

##### **32. Holding of General Meetings.**

32.1 Shareholders meetings may always be convened by the Manager.

32.2 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the last Friday of June of each year

32.3 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholder(s) for approval. The Shareholder(s) shall also specifically vote as to whether discharge is to be given to the Manager.

##### **33. Majorities.**

33.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that quorum is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

33.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted in accordance with any provisions of the Law and by the majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's Share capital.

33.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Chapter V. - Business year - Distribution right of shares**

##### **34. Business year.**

34.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the thirty-first of December of each year.

34.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Manager. The Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

34.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### 35. Distribution right on shares.

35.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

35.2 From the annual net profits of the Company thus determined, five percent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time.

35.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager shall propose that cash available for remittance be distributed.

35.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

35.5 Interim dividends may be paid out upon decision of the Manager provided that:

35.5.1 interim accounts have been drawn-up and show that the funds available for distribution are sufficient; and

35.5.2 the amount to be distributed does not exceed the total profits realised since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by any profits carried forward and sums drawn from reserves available for distribution and reduced by losses carried forward and any sums to be allocated to any reserve pursuant to the law or the Articles.

## Chapter VI. - Liquidation

**36. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### 37. Liquidation.

37.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company' share capital.

37.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. - Applicable law

**38. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2010.

### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Cz2 Laguna S.à r.l. . . . .	1,993,950 Shares
C-VIII Laguna Holding, L.L.C. . . . .	1,993,950 Shares
Colony Distressed Credit Fund, L.P. . . . .	4,412,142 Shares
Colony Financial TRS, L.L.C. . . . .	4,199,958 Shares
Total: twelve million six hundred thousand Shares . . . . .	12,600,000 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) corresponding to a share capital of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred Euros.

### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Manager for an undetermined period: Colony Luxembourg, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 88.540.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall validly be bound by the sole signature of its Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53618. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010001984/491.

(090195971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

#### **Crea Haus Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 103.724.

Les comptes annuels de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2009

Pour CREA HAUS PROMOTIONS S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010003048/13.

(090197007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

#### **Bubble Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 136.895.

En vertu de l'article 79(1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003019/11.

(090197266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

#### **Préteschacker S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 150.020.

#### STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.



## ONT COMPARU:

La société "Autocars Pletschette S.à r.l." (numéro d'identité 1987 24 02 511), société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, 1, Zone Industrielle Scheleck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 25.944,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Roland HEINISCH, commerçant, demeurant à Canach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 novembre 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "Préteschacker S. à r. l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- 1) la construction d'un hall industriel, la mise en valeur et la mise en location de cet immeuble.
- 2) l'exploitation d'un commerce de fournitures et de services de tous genres pour véhicules automoteurs.
- 3) l'exploitation d'un atelier d'entretien pour véhicules automoteurs.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra notamment réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.000.000.- (un million d'euros) représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément unanime des autres associés et sous réserve du respect du droit de préemption comme dit ci-après.

En cas de cession de son entreprise par un associé à un non-associé, l'associé cédant devra proposer aux autres associés la cession de sa participation dans la société Préteschacker S. à r.l. suivant les conditions ci-après stipulées.

En cas de cession de son entreprise par un associé à un non-associé, l'associé cédant devra en informer les autres associés et la société par lettre recommandée en désignant précisément le ou les repreneur(s).

Par cession de l'entreprise, il est entendu toute transmission de celle-ci, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, par transfert de parts sociales, par fusion, scission, apport total ou par dissolution, distribution en nature ou d'une quelconque manière, qui opérerait un changement de propriétaire de la participation détenue par l'associé cédant dans la Société.

Les autres associés disposeront alors, pendant un délai franc de soixante jours, d'un droit de préemption pour acquérir les parts sociales dont l'associé cédant est propriétaire. Ce droit pourra s'exercer par les autres associés proportionnellement au nombre des parts sociales possédées par chacun d'eux. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés non-cédants et la Société par lettre recommandée dans les soixante jours de la lettre l'avisant de la cession d'entreprise, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera identique pour tous et déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les acquéreur(s), et à défaut d'accord par un expert indépendant désignée par le tribunal de commerce.

L'exercice du droit de préemption, que ce soit par un ou par plusieurs associés, doit finalement porter sur la totalité des parts sociales composant la participation détenue par l'entreprise cédée. Une préemption partielle sera réputée non avenue.

La gérance vérifiera le bon déroulement de la procédure et assurera le rôle de premier arbitre. Une fois les délais échus, elle établira le résultat de l'exercice du droit de préemption et de l'attribution des parts et le notifiera aux associés.

A défaut d'exercice du droit de préemption par les associés dans le délai de soixante jours la participation pourra être cédée avec l'entreprise.

A défaut d'exercice du droit de préemption et en cas de refus d'agrément du repreneur de l'entreprise, les parts sociales appartenant à l'entreprise cédée pourront être acquises par la société elle-même, si ces acquisitions n'entraînent pas que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Ce rachat aura pour effet la suspension du droit de vote des parts sociales propres et l'établissement au passif du bilan d'une réserve indisponible d'un même montant si elles sont comptabilisées à l'actif.

En cas d'acquisition par la société, le prix de rachat des parts sociales sera calculé sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années. S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

#### *Souscription - Libération*

L'associée fondatrice déclare souscrire l'intégralité des 10.000 (dix mille) parts sociales et les libérer intégralement, ensemble avec une prime d'émission d'un montant global de EUR 2.283.272,30.- (deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante-douze euros et trente cents), par l'apport en nature à la société des biens immobiliers inscrits au cadastre comme suit, ainsi que tous les droits y relatifs, tels que travaux d'infrastructure, expertises et autorisations:

- Commune de BETTEMBOURG, section A de BETTEMBOURG -
- Numéro 1955/9724, lieu-dit "Preteschacker", place, contenant 1 hectare 2 ares 76 centiares.
- Numéro 2104/9608, lieu-dit "Zone Industrielle Schéleck 1", rue, contenant 2 ares 17 centiares.

- Numéro 2104/9609, même lieu-dit, place (occupée), bâtiment commercial, contenant 14 ares 52 centiares.
- Numéro 2104/9610, même lieu-dit, place (occupée), bâtiment commercial, contenant 57 ares 49 centiares.

*Provenance*

Les immeubles prédésignés appartiennent à la société "Autocars Pletschette S. à r.l.", préqualifiée, pour les avoir acquis comme suit:

- le numéro 1955/9724, de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un acte de cession sous seing privé daté du 27 mars 2009, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 11 juin 2009, volume 1694, numéro 19;
- et les numéros 2104/9608, 2104/9609 et 2104/9610, de Monsieur Jean-Marie METZLER, en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 23 septembre 2004, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 15 octobre 2004, volume 1452, numéro 44.

*Conditions de l'apport*

Les immeubles sont apportés tels et ainsi qu'ils se comportent, pour quittes et libres de toutes dettes et charges privilégiées ou hypothécaires généralement quelconques, avec toutes les appartenances et dépendances ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, continues et discontinues pouvant y être attachées, sauf à la société à faire valoir les unes et se défendre des autres, mais à ses frais, risques et périls et sans recours contre les apporteurs.

Les indications cadastrales et les contenances ne sont pas garanties, la différence en plus ou en moins excédât-elle un vingtième, fera profit ou perte à la société.

La société a la jouissance et la propriété des immeubles apportés à compter de ce jour, à charge d'en payer et d'en supporter à compter de la même date tous impôts, taxes et contributions quelconques.

La comparante déclare qu'elle décharge le notaire instrumentant de toutes investigations relative à la valeur des prédicts apports en nature et des passifs existants dont elle déclare connaître les conditions et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à ces apports et d'une éventuelle moins-value de ces apports ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

*Déclaration pour l'enregistrement*

Pour les besoins de l'enregistrement, la comparante déclare évaluer à EUR 3.283.272,30.- (trois millions deux cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante-douze euros et trente cents) les immeubles objet de l'apport susvisé.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 39.100.- (trente-neuf mille cent euros).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Sont appelés aux fonctions de gérants:

*Gérants de catégorie A:*

1. Monsieur Guy FRISCH, mécanicien, né à Luxembourg le 2 juillet 1965, demeurant à L-1522 Luxembourg, 5, rue Jules Fischer.
2. Monsieur Jean-Claude FRISCH, commerçant, né à Luxembourg le 8 juillet 1969, demeurant à L-5240 Sandweiler, 12-14, rue Principale.

*Gérants de catégorie B:*

3. Monsieur Roland HEINISCH, commerçant, né à Luxembourg le 15 juin 1963, demeurant à L-5411 Canach, 22, rue de Lenningen.
4. Monsieur Emile WEBER, commerçant, né à Luxembourg le 07 décembre 1966 à Luxembourg, demeurant à L-5411 Canach, 30, rue de Lenningen, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

## Deuxième résolution

Le siège de la société est fixé au L-3225 Bettembourg, 1, Zone Industrielle Scheleck.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HEINISCH, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 novembre 2009. Relation: CAP/2009/4141. Reçu dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-neuf euros soixante-trois cents.

3.283.272,30 à 0,50 % = .....	16.416,36
2/10 = .....	3.283,27
	<u>16.699,63</u>

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 décembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010001959/184.

(090195671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2009.

**Rozea Lux Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.418.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 17.12.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010003016/12.

(090197204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Solaia Re S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.805.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au «31 décembre 2008» (Rectificatif du dépôt du bilan au «31 décembre 2008») déposé le «19.11.2009» sous la référence No L 090177496.04 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Solaia RE Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003088/15.

(090196791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**I.T.O. S.à r.l., Immobilière Thibo - Olmedo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 35.210.

Les comptes annuels de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOBILIERE THIBO - OLMEDO*  
en abrégé I.T.O. S.à r.l.  
Arend & Partners S.à r.l., Mersch  
Signature

Référence de publication: 2010003082/13.

(090196988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Sepagest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.  
R.C.S. Luxembourg B 101.028.

Les comptes annuels de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SEPAGEST S.à r.l.*  
Arend & Partners S.à r.l., Mersch  
Signature

Référence de publication: 2010003083/12.

(090196993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**OCEA et Compagnie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.  
R.C.S. Luxembourg B 111.329.

Les comptes annuels de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OCEA ET COMPAGNIE S.à r.l.*  
Arend & Partners S.à r.l., Mersch  
Signature

Référence de publication: 2010003084/12.

(090196995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**TT Organisation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 53.016.

Les comptes annuels de l'exercice 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003057/10.

(090197447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Menuiserie Hermes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9181 Tadler, 2, Emwee.  
R.C.S. Luxembourg B 111.754.

Les comptes annuels de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2009

*Pour MENUISERIE HERMES S.à r.l.*  
Arend & Partners S.à r.l., Mersch  
Signature

Référence de publication: 2010003050/13.

(090197009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Luris S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7336 Steinsel, 13B, rue du Soleil.  
R.C.S. Luxembourg B 103.550.

Les comptes annuels de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2009

Pour LURIS S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010003051/13.

(090197013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Florijn S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 24.125.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14.12.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2010003005/12.

(090197199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Pâtisserie-Confiserie GOEBEL Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 100, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 125.645.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002811/10.

(090196713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Viking Medical Ventures Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 43.246.

Les comptes de liquidation au 30 septembre 2009 et le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2010003081/13.

(090196986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Luxconsulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6225 Altrier, 38, Op der Schanz.  
R.C.S. Luxembourg B 94.699.

Les comptes annuels de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



*Pour LUXCONSULTING S.à r.l.*  
Arend & Partners S.à r.l., Mersch  
Signature

Référence de publication: 2010003085/12.

(090196998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Nobel Design, Société Anonyme.**

Siège social: L-7242 Helmsange, 14, rue du Nord.  
R.C.S. Luxembourg B 96.110.

Les comptes annuels de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NOBEL DESIGN, Société Anonyme*  
Arend & Partners S.à r.l., Mersch  
Signature

Référence de publication: 2010003086/12.

(090197001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Bébés-Poussins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1211 Luxembourg, 12, boulevard Baden Powell.  
R.C.S. Luxembourg B 29.734.

Les comptes annuels de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BEBES-POUSSINS S.à r.l.*  
Arend & Partners S.à r.l., Mersch  
Signature

Référence de publication: 2010003087/12.

(090197004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**CIC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.  
R.C.S. Luxembourg B 78.489.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003090/10.

(090196798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Renault Retail Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 8.269.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société Renault Retail Group Luxembourg S.A. qui s'est tenue en date du 8 juin 2009.*

Il a été décidé ce qui suit:

- l'Assemblée Générale renouvelle pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2010, le mandat du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG.
- l'Assemblée Générale décide la révocation du mandat d'administrateur de Monsieur Louis FERNANDEZ.

Extrait certifié conforme  
Signature  
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010003518/16.

(090196682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Sigelux S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 12.969.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2009*

Les actionnaires de la société SIGELUX S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Albert DONVEN, demeurant à Bridel
- Monsieur Henri HUBERTY, demeurant à Roodt/Syre
- Monsieur Robert KRATZENBERG, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Robert FUNCK, demeurant à Luxembourg

sont venus à échéance en 2009, décide de les renouveler dans leur fonction pour une nouvelle période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

De même, l'assemblée constatant que le mandat de l'administrateur délégué de:

- Monsieur Robert FUNCK, demeurant professionnellement à L-I 660 Luxembourg, 70, Grand-Rue

est arrivé à échéance, décide le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de six années, c'est-à-dire jusqu'en 2015

D'autre part, l'assemblée générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes de:

- Monsieur Henri HUBERTY, employé privé, demeurant à Roodt/Syre

est arrivé à échéance, décide le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de six années, c'est-à-dire jusqu'en 2015.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2010003514/29.

(090197527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Nutripl Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.641.

—  
*Extrait des résolutions écrites adoptées unanimement par les actionnaires de la société tenue en date du 14 décembre 2009:*

1. la démission du gérant de classe A René Pieter Christoffel van Arnhem, avec adresse à 4, Ganzenhof, 4112 RA Beusichem, Pays-Bas, a été acceptée avec effet du 14 décembre 2009;

2. la nomination de Vabo Participaties B.V., avec adresse à 36, Ant van Diemenstraat, 4104 AE Culemborg, Pays-Bas, a été acceptée avec effet 14 décembre 2009 en tant que gérant de classe A et ce, pour une période indéterminée;

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003528/17.

(090196719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Mat & Kam GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 108.616.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002792/10.

(090196907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Sami-Bau G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9909 Troisvierges, 3, rue Jinken.

R.C.S. Luxembourg B 106.868.

Im Jahre zweitausendneun, den vierten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Ist erschienen:

Herr Dzemail ADEMOVIC, Schreiner, geboren am 16. Januar 1964 in Mitrova (Yougoslawien), wohnhaft in L-9909 Uiflingen, 3, rue Jinken

Und erklärt andurch abzutreten, unter der gesetzlichen Gewähr, zu vollem und unwiderruflichem Eigentum an:

Herrn Redzep DRAGOLOVCANIN, Geschäftsmann, geboren am 17. Januar 1967 in Melaje, Matrikel N° 1967 01 17 034, (SRB), wohnhaft in L-9511 Wiltz, rue Aneschbach,

fünfzig (50) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung

"SAMI-BAU GmbH", mit Sitz in L-9909 Uiflingen, 3, rue Jinken,

gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 3. Juni 1998, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 600 vom 19. August 1998, eingeschrieben im Firmenregister Diekirch unter der Nummer B 106.868, matricule n° 1998 24 06 083;

zum Preise von fünfzigtausend (50.000) Euro.

Der Betrag von fünfzigtausend (50.000) Euro ist zahlbar innerhalb von 4 Wochen. Im Falle der Nichtzahlung behält Herr Dzemail ADEMOVIC sich das Auflösungsrecht dieser Urkunde vor.

Herr Redzep DRAGOLOVCANIN, vorgeannt, tritt ab heute in den Besitz und Genuss der fünfzig (50) Gesellschaftsanteile.

Alsdann haben die Kompargenten, handelnd in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung, den amtierenden Notar ersucht ihre nach gleichlautender Tagesordnung genommenen Beschluss zu beurkunden.

*Einzigter Beschluss*

Nach der gegenwärtigen Abtretung ist der Artikel 6 der Statuten wie folgt zu ändern:

"Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500) Euro, eingeteilt in einhundert (100) Anteile von hundertfünfundzwanzig (125) Euro pro Anteil und ist wie folgt auf die Gesellschafter aufgeteilt:

1. Herr Dzemail ADEMOVIC, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
2. Herr Redzep DRAGOLOVCANIN, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
TOTAL: einhundert Anteile . . . . .	100"

Aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Ademovic, Dragolovcanin, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2009. Relation: DIE/2009/11638. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): Ries.*

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, erteilt.

Diekirch, den 15. Dezember 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2010004348/44.

(090198158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Green World S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7395 Hunsdorf, 29, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 42.348.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002808/10.

(090196730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**CEP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.608.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.746.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEP HOLDINGS S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010002988/13.

(090197240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Luxembourg Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 121.551.

---

Le bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010002998/11.

(090197227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Alliance Atlantis International Television Distribution, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.697,38.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.438.

---

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 21 décembre 2009, a décidé de nommer Michael Furth résidant professionnellement à 133 Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, United Kingdom, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de Josephine Mortelliti, résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 21 décembre 2009, composé comme suit:

- Alain STEICHEN,
- Christophe CAHUZAC, et
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ALLIANCE ATLANTIS INTERNATIONAL TELEVISION DISTRIBUTION*

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2010003276/20.

(090196777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---